

7.2.4.4 Tenue correcte pour les chauffeurs

Korrekte Schutzbekleidung muss mindestens die folgenden Eigenschaften aufweisen:

Les habits de protection doivent présenter les caractéristiques minimales suivantes:

Port du casque obligatoire sur la **totalité** du site.
Casquette pas tolérée.

Obligation de porter des lunettes de protection lors du chargement.

Le port de lunettes de protection est obligatoire.

Manches longues
Tissu antistatique et anti-feu (p.ex. > 65% de coton).

Gants résistants aux produits pétroliers obligatoires.

Vêtements de dessus, à longues manches et ignifuges; un vêtement minimum est une chemise à longues manches, en tissu contenant au moins 65% de coton.

Gants de protection résistant à l'huile et aux produits chimiques.

Pantalon long
Tissu antistatique et anti-feu (p.ex. > 65% de coton).

Chaussures de sécurité à semelle antistatique.
Pas de basquettes !

Pantalon long; ignifuge ou en tissu contenant au moins 65% de coton.

Chaussures de protection à semelle antistatique.

Les chauffeurs ne disposant pas d'une tenue correcte ne seront pas autorisés à charger